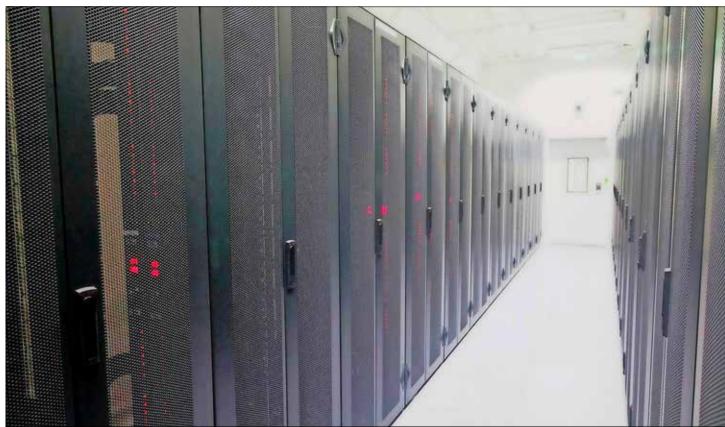
Données stockées sur le cloud à l'étranger

L'Etat pourra externaliser les données personnelles des Fribourgeois, mais dans un pays qui garantit une protection des données équivalente à la Suisse. Hier, le Grand Conseil a accepté cette modification législative, pour ne pas freiner une digitalisation de l'administration qui doit profiter à tous.



L'Etat pourra stocker les données personnelles des citoyens à l'étranger, sous certaines conditions. PHOTO PRÉTEXTE CLOUDWATT

XAVIER SCHALLER

DIGITALISATION. Où placer le curseur entre protection des données personnelles et avancées technologiques? La question a occupé le Grand Conseil hier, quand il a validé des modifications législatives en vue de poursuivre la digitalisation de l'administration.

Deux changements majeurs ont fait débat: l'adoption du numéro AVS comme identifiant et l'externalisation des données. Au final, c'est avec une quasi-unanimité (3 abstentions), que la Loi sur le guichet de cyberadministration – renommée Loi sur la cyberadministration – et la Loi sur la protection des données (LPrD) ont été adaptées.

Stocker à l'étranger

Lors de l'examen de cette dernière, Benoît Piller (ps, Avry-sur-Matran) a déposé un amendement. Il précisait que le lieu d'hébergement des données, en tout temps, doit être la Suisse. «C'est aussi ce que souhaite l'Autorité de la transparence et de la protection des données.»

«Il serait idéal d'avoir une administration 4.0 uniquement basée dans notre pays, a concédé Savio Michellod (plr, Granges). Mais cet amendement va simplement couper les ailes à la digitalisation du canton.» Georges Godel, directeur des Finances, a renchéri: «Tout stocker en Suisse serait l'idéal et ce que l'on recherche. D'ailleurs sur les 30 applications utilisées par le SITel, 23 sont stockées en Suisse.» Mais se priver de la possibilité de stocker à l'étranger, c'est se priver de certains services.

Plutôt opposée à l'externalisation au début de son travail, la commission parlementaire a changé de position au fil des séances, a expliqué le rapporteur Bruno Marmier (verts, Villars-sur-Glâne): «Vouloir absolument stocker dans le pays crée une illusion de sécurité. Cela ne protège pas contre les failles de sécurité et n'empêche pas une société malintentionnée d'utiliser les données à mauvais escient.»

Plus que le lieu, c'est la fiabilité des partenaires et la protection juridique offerte par les pays d'hébergement qui comptent. «L'externalisation n'est autorisée que vers des pays qui proposent une protection équivalente à la Suisse, précise Bruno Marmier. Soit seulement les pays de l'Union européenne pour l'instant.»

L'amendement a néanmoins trouvé le soutien de l'UDC, exprimé par Gabriel Kolly (udc. Corbières): «Nous avons bien compris que techniquement cela sera difficile. Mais ce sera un signal positif pour le développement du pays.» Il estime, comme Benoît Piller, que les compétences nationales sont suffisantes pour relever ce défi. Gabriel Kolly s'est aussi inquiété du respect du cadre légal dans certains pays. Les députés ont néanmoins rejeté l'amendement par 52 voix contre 30 (11 abstentions) et accepté l'externaPour assurer le contrôle de celle-ci, Olivier Flechtner (ps, Schmitten) a fait passer un amendement en deuxième lecture. «On parle de soucis, de crainte et finalement de confiance. Je propose que le Conseil d'Etat présente tous les deux ans un rapport à la Commission de finances et de gestion sur l'externalisation.» Georges Godel s'est rallié à la proposition, ainsi que 74 députés (12 non, 4 abstentions).

Concernant la LGCyb, la principale modification est l'adoption du numéro AVS comme identifiant principal pour le Référentiel cantonal de personnes. Là aussi, il a fallu convaincre la commission, d'autant que la position fédérale sur la question n'a été tranchée que jeudi: le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats pour autoriser l'utilisation systématique du numéro AVS pour identifier des personnes. Ce que les députés avaient jusqu'ici toujours refusé aux autorités et organisations concernées. ■

"Des fions dans une cour d'école"

Les députés se sont écharpés au sujet d'une résolution sur l'allégement des mesures Covid décidé par le Conseil d'Etat.

COVID. Le Conseil d'Etat a décrété mardi un nouvel allégement des mesures Covid. «Irresponsable» aux yeux de Pierre Mauron (ps, Riaz). Avec 21 cosignataires, il a déposé le jour même une résolution qui demande «de fermer tous les secteurs qui doivent l'être» et de mettre davantage de moyens, financiers et humains, à disposition.

L'objet a été inscrit à l'ordre du jour de jeudi. Mais la droite l'a immédiatement fait reporter à vendredi (60 voix contre 39 et 2 abstentions). Une question d'organisation et de préparation, selon Nicolas Kolly (udc, Essert). Une façon de noyer le poisson dans les décisions fédérales du jour, du point de vue de Pierre Mauron.

Le ton est monté assez haut. Il a été question de honte et de manque de courage politique à gauche, de populisme, de délation et de prise d'otages à droite. Un débat au ras des pâquerettes qui a déplu à certains, notamment Benoît Rey (pcs, Fribourg): «La situation est grave, au niveau de la santé, de la politique et de l'économie. Et nous nous permettons de nous envoyer des fions comme dans une cour d'école.»

Vu les forces en présence, la résolution était morte de toute façon. Sans surprise, elle a été rejetée dans les mêmes proportions vendredi (54 non, 30 oui, 5 abstentions). Avant cela, les attaques, parfois personnelles, ont été tout aussi virulentes. Mais le fond de l'histoire, lui, est vite résumé. La gauche voulait envoyer un signal fort au Gouvernement - les résolutions sont non contraignantes - pour qu'il agisse avec davantage de fermeté alors que le système de santé est au bord de la rupture.

La droite a estimé qu'il faut laisser travailler le Gouvernement et que les députés ne sont pas à même de juger de son action. «Personne n'a la capacité et le droit de critiquer ce qui a été fait. Personne n'a tous les éléments», a indiqué Jean-Daniel Schumacher (plr, Bourguillon). Le médecin a, lui aussi, jugé le débat indigne. «J'aurais préféré parler de comment promouvoir le vaccin à venir.»

XAVIER SCHALLER

Dit en plénum



«En termes de ventilation, nous sommes en train de construire une usine à gaz.»

> PIERRE-ANDRÉ GRANDGIRARD (PDC, CUGY)

Lors de la discussion d'une motion traitant de l'aération des bâtiments publics. Faut pas s'étonner après ça si l'air est vicié.

Echos du Parlement

BIO GEMÜSE SEELAND. Le Grand Conseil a accepté vendredi un crédit de 7,5 millions de francs destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland, décrit comme unique en Suisse. Ce dernier porte sur un montant total de 79,3 millions. Le décret, accepté à l'unanimité des 93 voix exprimées, répond aux défis posés à un secteur devant créer davantage de plus-value. «Le marché des légumes est sous haute pression, notamment de la part des grands distributeurs», a situé Bernadette Hänni-Fischer (ps, Morat). «Il s'agit d'un bon projet pour l'agriculture et le tourisme», s'est réjoui le conseiller d'Etat Didier Castella, chargé de l'agriculture, comparant «le Seeland au jardin de la Suisse». Le oui au crédit permettra au projet d'entrer dès 2021 dans sa phase de réalisation sur six ans. La Confédération le soutiendra à hauteur de 9,4 millions de francs. Le solde, 62,4 millions – en comptant les 7,5 millions du canton, dont 3 millions issus du plan de relance – reviendra aux porteurs du projet, qui prévoient de s'autofinancer à terme. ATS

Vente de terrain à Micarna pour 21,4 mio

Le Grand Conseil a accepté jeudi la vente de 95 000 m² de terrain à Micarna sur le site AgriCo à Saint-Aubin.

AGRICO. Pour conserver l'activité de Micarna dans le canton, le Grand Conseil accepte de lui vendre 95 000 m² de terrain. A Saint-Aubin, sur le site AgriCo, le terrain sera facturé 21,4 millions de francs. Le décret a été accepté par 86 oui, 6 non et 5 abstentions jeudi.

L'usine de transformation de volailles de Courtepin arrive en fin de vie. Micarna veut la remplacer et augmenter ses capacités – de 30 millions de poulets par an à 40 millions. De quoi répondre à la demande croissante en Suisse pour cette viande. L'entité de Migros veut donc construire quatre nouvelles lignes à Saint-Aubin, et peut-être davantage à moyen terme.

Sur le principe, tout le Grand Conseil était d'accord: il faut conserver ces emplois dans le canton – 400 à 500 une fois l'atelier terminé, si tout va bien en 2024 déjà. Sur la forme en revanche, des oppositions se sont fait entendre à gauche. Le groupe VCG s'est dit déçu, un peu plus d'un an après la nouvelle loi de politique foncière active, de constater que l'Etat

vend au lieu de proposer un droit de superficie: «Ce n'est pas l'attitude que nous attendons, a déploré Mirjam Ballmer (verts, Fribourg). Expliqueznous pourquoi, dans un prochain cas, une entreprise pourra être d'accord avec un droit de superficie? Le message que fait passer le Conseil d'Etat est dévastateur!»

Directeur de l'Economie et de l'emploi, Olivier Curty lui a répondu que l'Etat a besoin d'argent pour alimenter le Fonds de politique foncière active: «On ne peut pas utiliser les 100 millions que pour acheter des terrains, il faut aussi investir sur les sites. Alors soit on augmente considérablement

le fonds, à 300 ou 400 millions et on ne fait que du DDP, soit on accepte de vendre.» Il précise aussi que Migros est un partenaire très fiable et qu'un droit de péremption est prévu, sur vingt-cinq ans, si le projet ne se réalise pas.

Aucune pollution

Sur cette question de la vente, le PS était partagé et la droite s'est ralliée aux arguments du Conseil d'Etat. «C'est un excellent signal et ces postes de travail seront très utiles vu la situation économique, a souligné Gabriel Kolly (udc, Corbières). Un tissu économique, ce n'est pas seulement des

start-up qui feront faillite après une année.»

«Quatre ans exactement après l'achat Elanco, qui aurait cru déjà à une telle opportunité de mise en valeur?» s'est interrogé Hubert Dafflon (pdc, Grolley). Même si une autre question demeure concernant la dépollution du site, à la charge de l'Etat selon l'accord prévu.

Olivier Curty s'est voulu rassurant sur ce point: «Des analyses annuelles sont effectuées depuis l'achat du terrain. Elles ne montrent aucune pollution dans cette zone. Un rapport provisoire propose de le radier du cadastre des zones polluées.» XAVIER SCHALLER